



**CAP n° du 15 mars 2017**  
**PRÉ-SÉLECTION**  
**des chargés d'enseignement - année 2017**

Monsieur le Président,

Nous nous devons de débiter cette CAP en vous exprimant encore et encore notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier dernier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur " et d'un " Guide de fonctionnement des CAPN " modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-même le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par

Montreuil, le 23/03/2017

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter à la première convocation cette CAPN et alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

Nous devons constater que les années passent, rien ne change et même tout empire. Chomage, pauvreté accrue, perte de pouvoir d'achat, scandales politiques tout cela entraîne les peuples vers les démagogues et les extrêmes. Il ne fait aucun doute que le Front National arrivera en tête au premier tour des élections présidentielles à venir, voir accédera au pouvoir. Et pourtant de l'argent il y en a mais pas pour tout le monde !!! En 2016, les dividendes versés aux actionnaires ont stagné partout dans le monde sauf ou ? Et bien en France bien sûr. Sans doute un effet positif du CICE si cher aux yeux de nos dirigeants !!!

Et pendant ce temps là on nous explique à grand coup d'experts qu'il faut absolument réduire les services publics pour permettre l'ouverture d'une ère de prospérité. Nous savons déjà pour qui elle va s'ouvrir !!!

Chez nous, à la DGFIP, le directeur général orchestre la liquidation. Rien ne lui échappe, missions, structures, règles de gestion, ressources humaines, dialogue social et droits syndicaux, tout est dans son collimateur. Tout laisse croire que sa seule mission est d'être le fossoyeur de la DGFIP dans son ensemble.

Après la mise en place de la dématérialisation à outrance, l'abandon des missions, les restructurations, la régionalisation, la disparition du guichet fiscal unique au profit des centres de paiement et de contact, la concentration au maximum, la création de superstructures qui participent à la désertification du territoire, le DG passe à la vitesse supérieure.

Aujourd'hui, c'est la supra régionalisation avec pour commencer le regroupement des services RH, puis de toutes les missions supports, la remise en cause des règles de gestion garantissant une égalité de traitement, la mise à sac du dialogue social et des CAP, la mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles inutile sauf à vouloir faire baisser les taux de participation sans aucun doute trop fort pour notre DG.

Vous rêvez sans doute d'agents ALD France, payés au lance pierre et sans aucune possibilité de recours.

Et que dire du prélèvement à la source qui commence déjà sous les meilleurs auspices :

- ▶ 1,3 millions de lettres et 500 000 messages envoyés pour fiabiliser les identifiants au premier trimestre 2016 pour seulement 904 248 réponses au 01/10/2016.
- ▶ 125 000 usagers qui perdent leur accès au site impot.gouv et vont recevoir une déclaration papier !!!
- ▶ Les centres de contacts seront dédiés au PAS. Quid des 15 directions qui bénéficient du soutien de ces centres pour pallier les carences d'accueil ?

Oui, tout laisse croire que la trace que veut laisser notre DG c'est bien celle de son fossoyeur.

Pour la CGT, la priorité doit être donnée au renforcement des missions, à la fin des suppressions d'emplois, à l'attribution de moyens pour un meilleur service public et des conditions de vie au travail satisfaisantes.

Devant les attaques incessantes, la CGT porte haut et fort ses revendications. Elle propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.

**Concernant plus particulièrement la CAP qui nous occupe aujourd'hui,**

Avant de pouvoir examiner l'adéquation des candidatures présentées et des RAN, la situation particulière du CFP doit être clarifiée : un seul établissement, situé à Nevers mais possédant des

« antennes » franciliennes à Noisy et Noisiel. Il nous semble difficile, avec les seuls documents en notre possession, d'identifier les compétences recherchées par l'ENFIP dans les différentes RAN. Pour être plus clair, le candidat GPE intéressé par la Formation Continue se retrouve-t-il dans la colonne RAN de Noisy, Noisiel ou Nevers ?

## 1 • Sur le volume de la pré-sélection

La pré sélection doit donner à la DGFIP les moyens de pouvoir choisir entre plusieurs candidats, aux compétences professionnelles complémentaires. Le stage a pour finalité de détecter et confirmer les aptitudes pour un métier spécifique, en particulier en matière pédagogique. Or depuis plusieurs années, cette pré sélection est faite à minima sans tenir compte de la réalité des besoins.

Il n'est pas acceptable à ce stade de se priver d'agents compétents et motivés pour le métier d'enseignant.

### Concernant le vivier,

Dans les documents communiqués avant cette CAP, il se compose de 3 personnes (hors CIF). En tout état de cause, le nombre de pré sélectionnés à l'issue de notre CAP devra permettre de disposer d'un vivier suffisant au regard des besoins. Il est nécessaire d'examiner attentivement les profils, pour éviter que des candidats retenus à l'issue du stage ne puissent intégrer un établissement de formation et restent inutilement en vivier.

L'évaluation des départs potentiels mutations ne nous permet pas de faire la différence entre départs probables ou incertains, ce qui nous empêche de bien calibrer les besoins par RAN.

De plus, la durée du stage doit être revue à la hausse, les stagiaires ne pourront cette année ne passer qu'une seule fois devant un public Formation Initiale et une seule fois devant un public Formation Continue. Leur évaluation reposera donc sur leur première et dernière intervention devant chaque public !

Même si les conditions d'organisation du stage et d'accueil dans établissements doivent être prises en compte, les difficultés sont le reflet de l'augmentation des charges dans certains établissements. La période retenue cette année pour ce stage semble peu adaptée, au vu des contraintes de calendrier de certains établissements (suspension de cours, oraux, accueil de public PACTE,...).

La mise en œuvre d'un stage associant en synergie la formation initiale et la formation continue est intéressante pour les candidats mais devrait s'accompagner d'une durée permettant réellement d'apprécier les différences pédagogiques et organisationnelles.

Cette problématique de la volumétrie de la pré-sélection n'est pas nouvelle. Nous vous rappelons qu'ici même en 2014 nous attirions votre attention sur la faiblesse des recrutements. Vos réponses rassurantes n'auront pas passé l'année 2016, obligeant l'ENFIP à recruter des chargés d'enseignements par fiche de poste !

## 2 • Sur les critères de sélection des candidats

Au delà de la question des volumes nécessaires, la CGT revendique au nom de l'équité une réelle transparence sur les critères de sélection pour cette pré sélection. Au seul examen de la liste proposée au projet, il est totalement impossible de déterminer comment les candidats ont été départagés.

Les agents non retenus (et leurs chefs de service), ont un ressenti d'arbitraire et une totale incompréhension sur les choix effectués.

L'examen des fiches de candidatures montre :

- ▶ que certaines directions portent un avis mitigé sur des agents à qui ils confient l'animation de formations locales, sans doute pour les garder ;
- ▶ des distorsions entre l'avis du chef de service direct et celui de la direction.

Il semble qu'une attention particulière soit portée sur l'expérience de formation alors que l'examen du profil

des candidats retenus ne fait pas ressortir clairement ce point. De plus, la première phase du stage GRH10 a justement pour objet de donner les bases pédagogiques, ce qui devrait limiter l'importance de ce critère dans la pré-sélection.

La CGT revendique donc comme seul et unique critère pour cette présélection celui de l'ancienneté administrative.

Après analyse des profils retenus pour la présélection, le nombre de candidats retenus sur la RAN Noisiel possédant un profil GPE ne semble pas pouvoir répondre aux besoins de l'établissement de Noisiel ET du CFP Noisiel. De même, au vu des difficultés rencontrées par l'établissement de Lyon à faire face aux charges en matière de fiscalité des particuliers (demande de renfort à Clermont-Ferrand au cas particulier), le projet est là encore sous-dimensionné.

### **3 • Sur les extensions de compétences :**

**Concernant les besoins**, la CGT est attachée à avoir des enseignants qui ont une expérience professionnelle dans les matières enseignées. Elle estime qu'il est pédagogiquement peu pertinent d'enseigner des points techniques d'une filière dans laquelle le chargé d'enseignement n'a pas exercé. La CGT est donc opposée à l'extension forcée des compétences pour les enseignants. Nous rappelons que les travaux actuellement en cours à l'ENFIP visant à une plus grande synergie Formation initiale / formation continue peuvent dissuader les enseignants formation initiale d'animer des séances hors de leur sphère de

compétence d'origine pour conserver la technicité attendue en formation continue.

La reconstitution des équipes formation continue (particulièrement en GPE) doit permettre de limiter l'appel aux synergies aux seules situations où les appétences des enseignants coïncident avec les besoins de l'ENFIP.

### **4 • Besoins en formation relatifs au PAS :**

Enfin, le PAS s'appuie sur un dispositif de formation ambitieux qui reposera certes prioritairement sur les formateurs locaux mais l'ENFIP sera également sollicitée, en formation initiale comme en formation continue. L'ENFIP doit absolument tenir compte de cette charge en formation, indispensable au réseau et qui sera extrêmement importante.

Enfin, en attente des résultats de l'outil de valorisation de l'activité des enseignants, les charges actuelles de l'ENFIP peuvent être mesurées objectivement par le volume de stagiaires accueillis (très inégal en 2017 selon les établissements) et en tenant compte du nombre significatif de formations connexes attribuées aux formateurs ENFIP : Classes Préparatoires Intégrées, Cycle Préparatoire PACTE, Master TVA, formation Cour des Comptes,...

Nous attendons de votre part des réponses précises à nos questions et constats avec un niveau de pré-sélection adapté aux besoins existants et futurs de la DGFIP (et tenant compte des échecs et/ou abandons potentiels inhérents à la pré-sélection).

Devant les attaques incessantes, la CGT porte haut et fort ses revendications. Elle propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.